

Paris, le 30.06.2021,

**PERTE D'ELIGIBILITE AU PLAN D'EPARGNE EN ACTIONS (PEA) DU FONDS ODDO
BHF AVENIR EUROPE**

**LES CONSEQUENCES DE CETTE INFORMATION VOUS CONCERNENT UNIQUEMENT
SI VOUS ÊTES DETENTEUR D'UN PEA (ENVELOPPE FISCALE FRANCAISE) INVESTI
DANS LE FONDS ODDO BHF AVENIR EUROPE**

Part CR-EUR :	FR0000974149	Part DN-EUR :	FR0013301579
Part DR-EUR :	FR0011380070	Part CR USD [H] :	FR0012224640
Part CI-EUR :	FR0010251108	Part CN-CHF [H] :	FR0013335791
Part DI-EUR :	FR0013312071	Part DM-EUR :	FR0014000DH3
Part GC-EUR :	FR0011603901	Part CM-EUR :	FR0014000DI1
Part CN-EUR :	FR0011036920	Part CR-SEK [H] :	FR0013326311

Chère Madame, Cher Monsieur,

Vous êtes porteur de parts du fonds ODDO BHF Avenir Europe (ci-après le « **Fonds** ») géré par ODDO BHF Asset Management SAS (ci-après la « **Société de Gestion** »), et nous vous remercions de la confiance que vous nous témoignez.

Les conséquences de l'information qui suit concerne uniquement les détenteurs de PEA (enveloppe fiscale française) investis dans ODDO BHF Avenir Europe. Elles ne concernent en aucun cas les détenteurs de comptes titres ordinaires ou de contrats d'assurance-vie investis dans le Fonds.

I. L'opération

Actuellement, le fonds ODDO BHF Avenir Europe est éligible au plan d'épargne en actions (PEA).

Pour rappel, cette éligibilité suppose que le Fonds investisse un minimum de 75% en actions émises par des sociétés dont le siège social est situé dans un Etat de l'Union Européenne ou dans un Etat de l'Espace Economique Européen.

Suite à la sortie du Royaume-Uni de l'Union Européenne, les actions émises par des sociétés dont le siège social est situé au Royaume-Uni ne seront plus comprises dans ce ratio de 75%.

Dans ce contexte, eu égard à la stratégie d'investissement pan-européenne du fonds, et dans un souci de préserver les performances offertes par le Fonds, la Société de Gestion a considéré que le maintien de l'éligibilité au PEA de ODDO BHF Avenir Europe était contraire à l'intérêt des porteurs, particulièrement attachés à la stabilité du processus de gestion. L'équipe de gestion souhaite par ailleurs conserver la possibilité de dénicher les entreprises de tailles moyennes les plus intéressantes, partout en Europe, dont au Royaume-Uni.

Dès lors, le Fonds ne sera plus éligible au PEA à compter du 1^{er} octobre 2021. Toutes les mentions du caractère éligible au PEA seront donc supprimées du prospectus.

En conformité avec la réglementation applicable, la Société de Gestion a fixé la date d'entrée en vigueur au 01.10.2021 pour cette unique modification. Si elle ne vous convient pas, vous pouvez demander à tout moment le rachat sans frais de vos parts.

II. Les implications potentielles pour un détenteur de PEA investi dans ODDO BHF Avenir Europe

Les implications potentielles décrites ci-dessous concernent uniquement les détenteurs de PEA investis dans ODDO BHF Avenir Europe.

La Société de Gestion attire votre attention sur les conséquences de la perte d'éligibilité au PEA des parts du fonds ODDO BHF Avenir Europe si vous êtes détenteur d'un compte PEA investi dans ODDO BHF Avenir Europe. Les implications peuvent être synthétisées comme suit :

- Suite à la perte d'éligibilité au PEA des parts du fonds ODDO BHF Avenir Europe, le maintien de l'inscription des parts que vous détenez dans un PEA après le 30 septembre 2021, pourra entraîner la clôture de ce dernier et la perte des avantages fiscaux afférents.¹
- Si vous êtes détenteur d'un PEA dans lequel seraient inscrites des parts du Fonds, nous attirons votre attention sur la nécessité de prendre contact avec votre conseiller habituel afin de procéder à une cession, un retrait, ou une réallocation vers d'autres supports de ces parts de votre PEA au plus tard avant le 30 novembre 2021².

III. Les alternatives offertes par ODDO BHF Asset Management SAS

Les informations communiquées ci-dessous concernent uniquement les détenteurs de PEA investis dans ODDO BHF Avenir Europe.

La Société de Gestion propose d'autres fonds qui resteront éligibles au PEA et qui pourraient représenter une alternative intéressante selon votre profil. C'est par exemple le cas des fonds ODDO BHF Avenir Euro et ODDO BHF Avenir, gérés par la même équipe de gestion dirigée par Pascal Riégis depuis 2003. Ces deux fonds suivent exactement le même processus d'investissement que ODDO BHF Avenir Europe, offrent la même discipline en termes d'intégration ESG et sont labellisés ISR. Ils affichent enfin un historique de performance relativement proche. La seule différence concerne l'univers d'investissement : la zone euro pour ODDO BHF Avenir Euro et la France pour ODDO BHF Avenir. Pour votre information, vous trouverez en annexe les dernières fiches mensuelles de ces deux fonds (part CR-EUR).

Nous insistons sur le fait qu'une consultation et qu'une prise de connaissance des documents d'information clés pour l'investisseur ainsi que du prospectus préalablement à tout investissement est nécessaire et importante. A ce titre, nous vous invitons à contacter votre conseiller habituel et à consulter le site internet de la Société de Gestion sur lequel l'ensemble des informations nécessaires sont disponibles.

IV. Les modifications entraînées par l'opération

En conformité avec la réglementation applicable, la Société de Gestion a fixé la date d'entrée en vigueur au 01.10.2021 pour cette unique modification. Si elle ne vous convient pas, vous pouvez demander à tout moment le rachat sans frais de vos parts.

Profil de risques :

- Modification du profil rendement/ risque : NON
- Augmentation du profil rendement/ risque : NON

Augmentation des frais : NON

Modifications relatives à la stratégie d'investissement

La stratégie d'investissement du Fonds sera modifiée comme suit :

¹ En vertu de l'article 1765 du code général des impôts

² En vertu de la tolérance de deux mois prévue au I-B-1-c § 40 et 45 du BOFIP BOI-RPPM-RCM-40-50-50-20170925.

	AVANT	APRES <i>(ajouts et suppressions en gras)</i>
Régime fiscal	Le Fonds est éligible au PEA	<i>[Aucune éligibilité au PEA]</i>
Composition des actifs	Les investissements dans des actions d'émetteurs dont le siège social est situé dans un pays en dehors de l'Espace Economique Européen ou d'un Pays Européen de l'OCDE étaient limités à 10%.	Les investissements dans des actions d'émetteurs dont le siège social est situé dans un pays en dehors de l'Espace Economique Européen ou d'un Pays Européen de l'OCDE seront désormais limités à 20%.

V. Autres éléments d'information

Nous attirons votre attention sur la nécessité et l'importance de prendre connaissance des documents d'informations clés pour l'investisseur du Fonds mis à votre disposition en langues française, anglaise, allemande, espagnole, italienne, néerlandaise, portugaise et suédoise sur le site Internet <http://am.oddo-bhf.com>, ainsi que du prospectus disponible en langues française et anglaise sur le site internet <http://am.oddo-bhf.com>, et qui peuvent vous être envoyés sur simple demande écrite de votre part auprès de ODDO BHF Asset Management SAS - 12, bd de la Madeleine 75009 Paris.

Sachez que nous nous tenons bien entendu à votre entière disposition pour toutes informations complémentaires que vous souhaiteriez obtenir.

Nous vous remercions de votre confiance et de votre fidélité, et vous prions d'agréer, Chère Madame, Cher Monsieur, l'expression de notre considération respectueuse.

Nicolas CHAPUT
Président